École Notre-Dame-de-l'Assomption
2075, rue Hudson
Jonquière (Québec) G7S 3R4
Téléphone : (418) 548-7158
Télécopieur : (418) 548-7729
Courriel : nd-assomption@csjonquiere.qc.ca

Le service de garde à l'école c'est :

- Un milieu de qualité à caractère éducatif
- Une équipe d'éducatrices dynamiques et créatives
- Une écoute active dont l'enfant et ses parents peuvent bénéficier
- Un milieu sécuritaire (toute l'équipe est formée en secourisme)
- Un riche éventail d'activités axées sur le développement global de l'enfant par le biais d'ateliers variées :

  - Expériences scientifiques
  - Expression plastique
  - Ateliers culinaires
  - Art dramatique
  - Jeux de société
  - Activités sportives
  - Ateliers d'informatique
  - Etc.

Comment inscrire mon enfant au service de garde :

Élève fréquentant déjà le service de garde

Vous pourrez inscrire votre enfant en accédant à Mozaïk Portail Parents, lorsque la période d'inscription sera ouverte (date à venir). Vous devrez sélectionner l'action **Inscrire au service de garde** et remplir le formulaire en suivant les étapes.

Élève non-inscrit au service de garde

Vous devez communiquer avec la technicienne au (418) 548-7158 poste : 3505 afin de compléter l'inscription.

Heures d'ouverture

Matin	***Midi***	***Soir***
07 :00 à 07 :40	11 :10 à 12 :35	15 :10 à 17 :30

Tarification

Élève inscrit ***(régulier, sporadique, dîneur)***	Fréquentation régulière	8.95$ par jour[1]
	Fréquentation sporadique	Matin : 2.00$ Midi : 4.25$ Soir : 7.00$ Journée : 8.95$
		P.M. Maternelles 7.50$ (élève non-inscrit)
	Pénalité pour retard en fin de journée[2]	1.22$ / minutes (par élève)
	Pénalité pour retard de paiement	Modalités établies par la direction de l'école
	Activités spéciales	Coût réel des activités
Journée pédagogique et journée tempête[3]	Ne doit pas excéder 20 jours	15.30$
Semaine de relâche	Maximum de 5 jours pour l'allocation	21.40$ / jour

Mode de paiement

Pour acquitter l'état de compte du service de garde, vous pouvez le faire selon les modes de paiement suivants :

1. Argent comptant;
2. Chèque;
3. Paiement Internet (mode de paiement à prioriser).

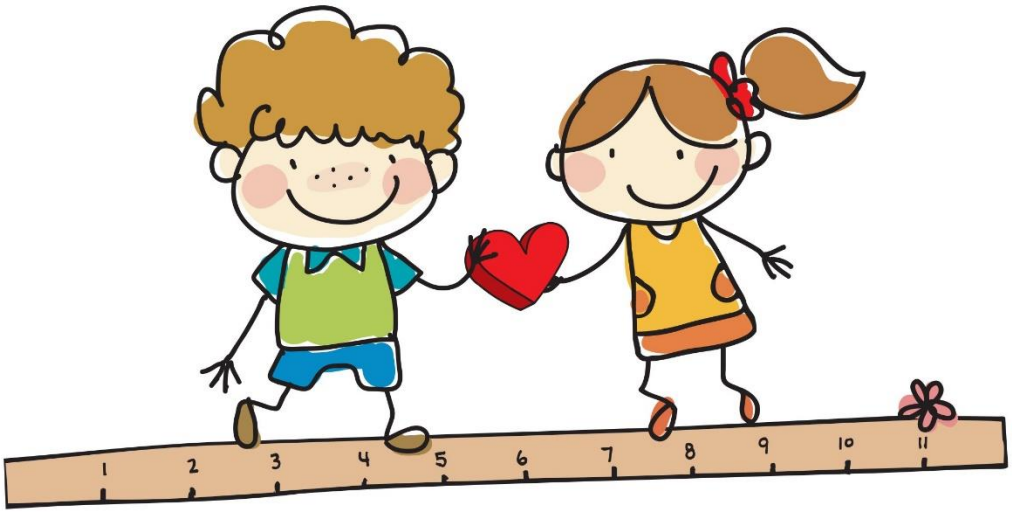

[1] Couvrant minimalement le nombre de jours d'inscription
[2] L'horloge du service de garde fera office de référence pour les retards.
[3] L'élève n'est pas tenu d'être inscrit de façon régulière ou sporadique.